



Conditions de participation concours

Ce concours est organisé par les ARTISANS VIGNERONS D'YVORNE, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, Yvorne, ci-après nommée AVY. Le concours a lieu sur la base des conditions de participation ci-énoncées. L'AVY est responsable de l'organisation et du déroulement du concours ainsi que de la mise à disposition des prix et de leur distribution. Le·a participant·e réside sur le territoire suisse et est âgée de 18 ans révolu. La participation au concours et les chances de gagner ne dépendent pas de l'achat d'articles. La participation au concours est seulement possible jusqu'au 05.02.26. Pour participer au concours, le·a participant·e doit répondre au formulaire en ligne. Le prix sera attribué à la suite d'un tirage au sort des bonnes réponses à la question du formulaire. Les gagnant·es seront contacté·s par e-mail dans les 7 jours ouvrables suivant la fin du concours. Les prix seront envoyés uniquement aux adresses postales sur le territoire suisse ou remis en main propre à la Cave à Yvorne. Un versement en espèces du prix ou un échange contre un autre prix n'est pas possible. Le prix n'est pas transférable à des tiers. Le concours est régi par le droit Suisse à l'exclusion des normes de renvoi. Tout recours judiciaire est exclu. Aucune correspondance n'aura lieu au sujet du concours. Même si certains points des conditions de participation s'avéraient invalides, le reste du règlement resterait intacte.

Yvorne, le 31 décembre 2025.



AVY.CH

